

CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT

Suite de la DCI Informatique du 04 mars 2010

Les cheminots informaticiens de tous services se sont fortement mobilisés dans l'action et la grève nationale du 03 février. Suite à ce rapport de force, la Demande de Concertation Immédiate spécifique Informatique qui a été posée a permis de réunir les représentants de la DRH, de la DSIT (Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication), des systèmes d'information de SNCF Voyages (VINSI SI) et de l'infrastructure (ISI), ainsi que du Département Télécom Informatique de la Direction de l'infrastructure (CSCTI). Un tel panel de dirigeants dans une même salle de réunion avec les organisations syndicales n'est pas banal dans le contexte de verticalisation de l'entreprise. Cela mérite d'être souligné.

Les représentants des organisations syndicales représentatives (CGT, UNSA, SUD, CFDT) ont pu ainsi :

- Souligner le défaut majeur de communication et le manque d'écoute de la direction dans ce dossier ;
- Défendre leur exigence fondamentale de la maîtrise par la SNCF de son système d'information, et de la pérennité du métier de cheminot informaticien en DSI comme en ASTI ;
- Rappeler les vives inquiétudes et le profond mécontentement des cheminots et des prestataires autour d'ULYSSE et de son avenir au-delà de 3 ans ;
- Rappeler les réserves mentionnées dans le rapport de l'Inspecteur Général des Finances ;
- Mettre en avant les risques psycho sociaux générés par cette évolution.

Nous avons insisté sur :

- Le respect des instances et donc le passage du dossier au CCE ;
- Le devenir des salariés issus de la sous-traitance et impactés directement par ULYSSE ;
- Une véritable politique d'embauche et notre opposition à la sous-traitance massive ;
- Le refus des délocalisations de la charge de travail dans des pays où les conditions sociales sont les plus faibles (offshore) ;
- Le maintien et le renforcement d'une informatique intégrée au sein de l'EPIC ;
- La réintégration des postes stratégiques ;
- L'ouverture d'un examen de TAD informatique ;
- Un déroulement de carrière identique pour les informaticiens des DSI et des ASTI.

Les réponses de la Direction sont loin de correspondre à nos attentes. Certaines affirmations sont sans fondement et sans aucune garantie. En définitive...juste des paroles... rien de concret.

- Compte tenu de la tournure prise par le dossier, les organisations syndicales représentatives (CGT, UNSA, SUD, CFDT) se donnent le droit de communiquer sans retenue sur les conséquences de mise en œuvre du projet ULYSSE.
- Ensemble, nous devons rester vigilants et mobilisés. Nous devons contraindre la Direction à s'engager par écrit, afin d'obtenir les garanties nécessaires sur ce sujet crucial. Engagez-vous dans l'action de grève ou de manifestation dans le cadre de la journée de mobilisations interprofessionnelles du 23 mars 2010.

▪ Paris, le 09 mars 2010

Fédérations Syndicales des Cheminots

CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT

Paris, le 1^{er} mars 2010

Monsieur NOGUE
Directeur des Ressources Humaines SNCF
34 rue du commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

OBJET : DCI NATIONALE

Monsieur le Directeur,

Les fédérations syndicales de Cheminots CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous déposent une Demande de Concertation Immédiate.

Cette démarche est motivée par les conséquences sur le système d'information de la SNCF et sur l'ensemble des informaticiens de la SNCF, qu'ils soient employés à la DSIT, VINSI SI (ex-DSIV), ISI ou dans les ASTI, induites par la création de la co-entreprise avec IBM et de la création de la filiale NEWCO. Le fort et inhabituel taux d'informaticiens qui ont cessé le travail lors de la grève du 03 février 2010, démontre, s'il en était besoin, la crise de confiance profonde engendrée par cette création.

Nous souhaitons discuter des mesures à prendre pour sortir de cette crise :

1. L'abandon d'ULYSSE et de tous les projets d'externalisation.
2. La ré-internalisation des missions dans tous les domaines (AMOA, MOE, Intégration, Exploitation, Architecture, Expertise.....) et la garantie de la pérennité de ces missions.
3. Le contrôle du système d'information exercé pleinement par l'EPIC SNCF pour assurer la pérennité de l'entreprise intégrée, de ses missions de service public et le maintien de l'emploi sur le territoire national.
4. La maîtrise d'œuvre SNCF réalisée avec un faible volume de sous-traitance garantissant la confidentialité des données, la connaissance métier et la maîtrise des systèmes.
5. Une véritable politique de l'emploi informatique en interne à la SNCF, appuyée par des embauches au statut et l'organisation d'un examen de TAD informatique sur l'ensemble des régions et directions.
6. Des engagements pour l'avenir de la filière Administrative spécialité informatique dans les DSI et dans les ASTI, et de tous les agents qui travaillent pour le système d'information de la SNCF.

7. Une politique d'achats efficiente pour toutes les prestations (matériels, logiciels, choix des SSI) garantissant notre indépendance des constructeurs et éditeurs.

8. Le respect des droits syndicaux élémentaires et des Instances Représentatives du Personnel.

Aujourd'hui, la crainte et le mécontentement montent dans les Services Informatiques à travers ULYSSE.

Ce dossier porte des conséquences lourdes dont la SNCF serait directement responsable :

- des suppressions d'emplois en France par des reculs sociaux des salariés pour les aligner sur la concurrence ;
- des délocalisations de charges de travail dans des pays où les conditions sociales sont les plus faibles ;
- de dégradations de la qualité de vie au travail et des troubles psycho-sociaux engendrés par une rationalisation du travail.

Malgré de multiples interventions de nos Organisations Syndicales et des Représentants du Personnel sur le fond et sur la forme concernant ce dossier, nous sommes en situation d'échec du dialogue social. La conflictualité se développe dans cette population de cheminots informaticiens dans les directions et les ASTI.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de nous recevoir dans le cadre de la procédure de DCI pour apporter de nouvelles réponses aux revendications de ces cheminots.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

CGT

Hervé GIUDICI

UNSA

Marie Caroline
BIDAULT

SUD-Rail

Anne-Lise
CHANEAC

CFDT

Eric CHOLLET

Copie à :

Monsieur AZEMA
Madame DALIBARD
Monsieur IZARD